



Réf. : C.L.46.2024

**Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé :  
agir plus vite pour améliorer la qualité de l'air, élargir l'accès aux énergies propres  
et atténuer les changements climatiques  
25-27 mars 2025  
Cartagena (Colombie)**

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et a l'honneur de les inviter à la *Deuxième Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé : agir plus vite pour améliorer la qualité de l'air, élargir l'accès aux énergies propres et atténuer les changements climatiques*,<sup>1</sup> organisée conjointement avec le Gouvernement de la Colombie. La Conférence aura lieu au Centro de Convenciones Cartagena de Indias à Cartagena (Colombie), du 25 au 27 mars 2025. Des manifestations connexes se tiendront en amont et en aval, les 24 et 28 mars 2025.

Cette Conférence vise à réunir des participants du monde entier, notamment des chefs d'État, des ministres, des maires et d'autres hauts fonctionnaires des administrations locales et nationales, ainsi que des représentants d'institutions des Nations Unies, des représentants d'organisations de la société civile et de fondations philanthropiques, des experts techniques et d'autres parties intéressées.

Lors de la première journée de la Conférence, des données seront présentées sur les progrès accomplis depuis l'adoption en 2015 de la résolution WHA68.8 de l'Assemblée mondiale de la Santé. Différents exposés seront ensuite consacrés aux conséquences sanitaires de la pollution de l'air sur certaines maladies et certains groupes vulnérables, et aux liens avec les changements climatiques. La deuxième journée portera sur la façon de s'appuyer sur les données de santé pour formuler des solutions et des mesures concrètes au niveau multilatéral, national et infranational. La troisième journée sera placée sous le signe de l'action de haut niveau : les représentants des États Membres et les autres parties prenantes auront des échanges et annonceront des actions concrètes et mesurables pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé humaine. L'ordre du jour préliminaire, des informations générales et un ensemble de documents sont disponibles sur le site Web de la Conférence.

Les États Membres sont priés de désigner jusqu'à deux représentants ministériels pour cette Conférence. Compte tenu du thème, il serait souhaitable que l'un de ces représentants appartienne au secteur de la santé. La participation d'autres ministères concernés, comme ceux de l'environnement, de l'énergie, des transports, des affaires étrangères et des finances sera également accueillie favorablement.

Les représentants désignés par les États Membres sont invités à s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2024 en utilisant la plateforme d'inscription.

---

<sup>1</sup> La Première Conférence mondiale sur la pollution de l'air et la santé s'est tenue en 2018 ; des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse <https://www.who.int/news-room/events/detail/2018/10/30/default-calendar/air-pollution-conference>.

Le comité d'organisation de la Conférence entend favoriser la participation des pays classés parmi les moins avancés (PMA) par l'Organisation des Nations Unies (<https://unctad.org/topic/least-developed-countries/list>) en fournissant un billet d'avion aller-retour en classe économique et en octroyant une indemnité journalière à un représentant par PMA. Les personnes remplissant les conditions requises doivent soumettre une demande à cet effet lors de l'inscription.

Des informations supplémentaires seront mises en ligne en temps voulu sur le site Web de la Conférence : brochure, ordre du jour provisoire précisant les intervenants confirmés, notes de synthèse sur les aspects scientifiques et politiques, dispositions logistiques et application mobile. Le site Web de la Conférence peut être consulté à l'adresse <https://www.who.int/news-room/events/detail/2025/03/25/default-calendar/second-global-conference-on-air-pollution-and-health>. La langue de travail de la Conférence sera l'anglais.

Pour toute question, veuillez contacter le comité d'organisation de la Conférence à l'adresse [aphconference@who.int](mailto:aphconference@who.int).

Conformément à la résolution WHA49.9 (1996) et pour contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), le Directeur général invite les États Membres à envisager de respecter la représentation équilibrée des genres au sein de leur délégation.

Le Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS, est disponible à l'adresse suivante : [Code de conduite: visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS.](#)

L'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 5 novembre 2024